

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Le Ministre d'Etat, Ministre de la Transition  
Écologique et Solidaire

La Secrétaire d'Etat, auprès du Ministre d'Etat

Paris, le **21 JUIN 2018**

Monsieur le Conseiller européen,

L'économie circulaire est un pilier central de la transition écologique. Le gouvernement a publié le 23 avril 2018 une feuille de route avec 50 mesures à mettre en œuvre pour mieux produire, mieux consommer, mieux gérer les déchets et mobiliser tous les acteurs pour « entrer dans la boucle ».

Le sujet de l'éco-conception des produits industriels et de leur durée de vie occupe une place majeure au sein de cette feuille de route. Ils replacent les citoyens au centre des enjeux en visant à promouvoir des pratiques de consommation qui contribuent à économiser nos ressources. Les mesures phares de la feuille de route visent à éclairer les consommateurs sur la réparabilité des produits, à mieux faire valoir leur droit sur les garanties légales de conformité et plus largement à faciliter les actes de réparation pour sortir de la « société du jetable ».

La France a été un des premiers pays à légiférer pour faire de l'obsolescence programmée un délit. Mais sur un tel domaine, pour être le plus ambitieux possible, son action doit dans toute la mesure du possible s'inscrire dans le cadre européen.

L'avis du Comité Economique et Social Européen que vous avez porté en 2013, suivi de la résolution du Parlement Européen de 2017, ont ouvert une voie qu'il s'agit aujourd'hui de prolonger. Nous attendons de votre mission de nouvelles recommandations, en fonction des contraintes et opportunités identifiées, sur la stratégie à adopter pour porter les objectifs de notre feuille de route nationale au niveau européen.

**Monsieur Thierry LIBAERT**  
**Conseiller au comité Économique et Social Européen**  
**2 bis, rue de la Saida**  
**75015 Paris**  
**Conseiller européen**

En particulier, nous souhaitons que :

- vous dressiez un état des lieux des pratiques de nos partenaires européens en faveur d'une consommation durable et de la lutte contre l'obsolescence programmée et que vous évaluiez ainsi le socle d'une ambition commune au niveau de l'Union Européenne ;
- vous examiniez le modèle économique dans lequel une extension de la garantie légale des produits au-delà de deux ans serait bénéfique à la fois pour les consommateurs et pour la planète ;
- vous proposiez une méthode d'action pour que les distributeurs en ligne soient soumis aux mêmes exigences que les distributeurs physiques et participent bien à cette dynamique en faveur d'une consommation plus durable.

Pour la réalisation de votre mission, vous pourrez vous appuyer sur les services de notre ministère.

Votre rapport de mission est attendu pour le 1<sup>er</sup> novembre 2018 au plus tard.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Conseiller européen, l'expression de notre considération distinguée.



Nicolas HULOT



Brune POIRSON